

*Article 21 du Règlement***DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Français]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES FONDS DESTINÉS À LA PROTECTION DES GENS

La majoration des impôts sur les prestations consenties aux employés frappera plus durement les petits et moyens contribuables. Elle encouragera les employés à réclamer des hausses de salaires à une époque où il convient de faire preuve de modération. Dans bien des cas des employés ont obtenu des augmentations excédant les 6 et 5 p. 100 proposés par le gouvernement en vertu de son programme d'austérité. L'imposition de prêts pour l'achat de maisons rendra plus difficile le recrutement d'employés qui doivent se déplacer pour conserver leur emploi. Pour ceux qui ont déjà obtenu des prêts, l'imposition de cette allocation représentera un dur coup qui n'était pas prévu quand l'employé a accepté un prêt pour l'achat d'une maison aux termes de l'offre faite à l'occasion de son déplacement.

Les restrictions imposées sur les allocations de retraite, les allocations de départ et la déduction de \$1,000 accordée à l'égard du revenu de pension feront que de nombreux Canadiens auront plus de difficulté à préparer leurs années de retraite. Les restrictions imposées sur la participation du propriétaire à des régimes de partage différé des revenus dissuaderont les patrons d'offrir à leurs employés un programme auquel ils sont eux-mêmes inadmissibles.

Le projet d'imposition de travaux professionnels en cours, aux termes de l'article 125 de la loi de l'impôt sur le revenu, a été retirée. Cette initiative touchera les médecins, les avocats, les comptables, les dentistes, les vétérinaires et les chiropraticiens. Toutefois, cette mesure continuera à s'appliquer aux ingénieurs, aux architectes et aux conseillers en gestion. C'est, monsieur le Président, une distinction injuste. Elle créera un fardeau administratif et fiscal pour les membres de ces professions libérales qui devront non seulement évaluer leurs travaux en cours, mais qui devront payer de l'impôt pour des travaux non encore facturés.

Une disposition de ce projet de loi que je trouve particulièrement fâcheuse est la suppression du secret dans la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministère du Revenu national sera maintenant en mesure de transmettre des renseignements fiscaux à d'autres fonctionnaires fédéraux et provinciaux pour la mise en application de programmes de prospection, pour la compilation de données statistiques pour la mise en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage et d'autres programmes d'emploi réglementaires. Ce sont quelques-uns des nombreux changements apportés à la loi qui toucheront d'innombrables Canadiens de l'Atlantique au Pacifique.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Madame le Président, je suis un peu triste et perplexe quand je vois et entends nos grands pacifistes et défenseurs des belles vertus des temps modernes s'élever et protester contre toute organisation militaire déployée par les pays alliés. En jetant un rapide coup d'œil sur notre planète, nous nous rendons compte que le monde qui compose les pays libres est en net recul. La collectivité du monde libre rapetisse de plus en plus. Idéalement, nous souhaiterions tous la paix et l'utilisation des budgets à de bien meilleures fins, mais qui nous garantit la bonne foi de nos adversaires? Si demain, on exigeait le retrait de toutes les forces policières au Canada, je serais le premier à y souscrire, pour autant qu'on me donne la garantie qu'aucune infraction, aucun crime, aucun vol ne sera commis.

Comment espérer une telle garantie d'un système ou d'une puissance qui n'a pas hésité depuis le début des années 1900 à martyriser et à fusiller souvent sans raison valable des millions, je le répète, des millions de gens, des frères, des sœurs, des concitoyens? Tout compte fait, madame le Président, je considère qu'il me serait cent fois plus doux de mourir exterminé par une bombe nucléaire que de vivre dans un pays où je n'aurais même pas la permission de penser par moi-même.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT DES DOCUMENTAIRES DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, les Canadiens sont scandalisés et quelque peu irrités par la récente décision du gouvernement américain de qualifier de «propagande politique» trois films de l'Office national du film, dont deux portent sur les pluies acides et l'autre sur les armes nucléaires. Cette décision stupide et irréfléchie de nos amis américains témoigne d'un manque de jugement de la part du gouvernement américain et ne peut rien donner de bon.

Si nos deux pays éprouvent des problèmes, et c'est bien le cas, le meilleur moyen de les régler est certes d'opter pour un dialogue franc et direct. Qualifier de «propagande politique» des films produits par l'Office national du film ne peut que consterner ceux d'entre nous qui favorisent un gouvernement ouvert et libre et ajouter aux critiques anti-américaines.

Le gouvernement canadien doit protester auprès du gouvernement de Washington et prier celui-ci d'être plus prudent et plus délicat à l'avenir. Il est faux, erroné et incorrect de dire que ces films sont de la propagande. Tenter d'influencer l'opinion canadienne ou notre processus décisionnel en recourant à pareille mesure prouve que l'on sous-estime gravement le peuple canadien.